
Document WSIS-II/PC-3/DOC/6-F
8 septembre 2005
Original: anglais

Président du PrepCom de la phase de Tunis

RAPPORT SUR LES TRAVAUX DU GROUPE D'AMIS DU PRESIDENT PENDANT LA PERIODE INTERSESSIONS

1. Le Groupe d'amis du Président (GAP), créé conformément à la décision du PrepCom-1 (Hammamet), a été chargé d'établir un document devant servir de base aux négociations du PrepCom-2. Aux termes de la Décision du PrepCom-2, le Groupe d'amis du Président a été invité à poursuivre ses travaux au cours de la période intersessions afin de rédiger des propositions relatives aux Chapitres un (Mécanismes de mise en oeuvre) et quatre (La suite) de la Partie opérationnelle du (des) document(s) final(s) de la phase de Tunis.
2. Ce Groupe se composait de représentants de six gouvernements de chaque région, plus cinq coordonnateurs régionaux et les deux pays hôtes. Le Secrétaire général de l'UIT et un représentant du Secrétaire général de l'ONU ont participé à ces travaux en tant que membres *ès qualité*, et des gouvernements non membres ont participé à ces réunions en tant qu'observateurs.
3. Le Groupe s'est réuni à trois autres reprises entre le 27 juin et le 7 septembre 2005, la réunion d'une demi-journée du 6 septembre étant ouverte à toutes les parties prenantes en tant que "session spéciale". De plus, des consultations informelles sur le mécanisme de mise en oeuvre, ouvertes à toutes les parties prenantes, ont eu lieu le 13 juin 2005.
4. Le Groupe a élaboré des projets à partir de contributions soumises par toutes les parties prenantes et de la discussion des textes évolutifs. La compilation des observations reçues depuis le PrepCom-2 est présentée dans le Document WISI-II/PC-3/DT/6(Rév.2). Les contributions aux travaux du Groupe et les projets de texte évolutif sont disponibles sur le site web du groupe, à l'adresse www.itu.int/wsis/gfc.
5. Les deux annexes au présent document contiennent les modifications et adjonctions qu'il est proposé d'apporter à la version actuelle de la Partie opérationnelle du Document WSIS-II/PC-3/DOC/6.
 - L'actuel § 10 (y compris les propositions figurant dans le DT/2(Rév.3) et le DT/6(Rév.2)) serait remplacé par les nouveaux § 10-13.
 - L'actuel § 11 (y compris les propositions figurant dans le DT/2(Rév.3) et le DT/6(Rév.2)) serait remplacé par un nouveau § 14.
 - L'actuel § 29 (y compris les propositions figurant dans le DT/2(Rév.3) et le DT/6(Rév.2)) serait remplacé par les nouveaux § 29-35.
 - Les "nouvelles" propositions pourraient être ajoutées au texte existant du Document WSIS-II/PC-3/DOC/8.

6. Ces documents sont présentés au PrepCom-3 pour examen en tant que base de négociations possible. Il est proposé, si ce nouveau texte est approuvé par le PrepCom-3, de le soumettre en première lecture, de telle sorte que d'autres propositions puissent être formulées concernant ce texte. Par la suite, le nouveau texte consolidé des Chapitres un et quatre sera publié pour un complément de négociation.

Annexes: Texte proposé pour remplacer les § 10, 11 et 29 de la Partie opérationnelle
"Nouvelles" propositions à insérer dans le texte de la Partie opérationnelle

ANNEXE 1

Propositions visant à remplacer les § 10, 11 et 29 de la Partie opérationnelle du ou des documents finals de Tunis

(Note – L'ensemble du texte est entre crochets)

[Chapitre 1: Des principes à l'action: un sommet de solutions durables

Paragraphes 1-9: cf. Document WSIS-II/PC-3/DOC/8.

10. **Nous reconnaissons** que la participation de multiples parties prenantes à l'édification d'une société de l'information inclusive et axée sur le développement est essentielle. **Nous soulignons** qu'une des clés de son succès est la participation de toutes les parties prenantes à la mise en oeuvre des décisions du SMSI à l'échelle nationale, régionale et internationale, l'objectif premier étant d'aider les pays à réaliser les objectifs de développement arrêtés sur le plan international.

11. Pour garantir la durabilité d'une progression débouchant sur les résultats du SMSI une fois terminée la phase de Tunis, **nous convenons** d'instaurer un processus de suivi des résultats des phases de Genève et de Tunis du SMSI, au niveau national, régional et international. Cette progression peut inclure, à chaque niveau, les éléments suivants:

- a) mise en oeuvre;
- b) évaluation;
- c) un débat et une analyse de politique générale.

12. Au plan national, sur la base des résultats du SMSI, **nous encourageons** les gouvernements à créer un cadre national *de mise en oeuvre*, avec la participation de la société civile et des entités du secteur privé:

- a) Si nécessaire, des cyberstratégies nationales, stratégies de lutte contre la pauvreté comprises, devraient faire partie intégrante des plans de développement nationaux, en vue de contribuer à la réalisation des objectifs énoncés par les Nations Unies dans la Déclaration du Millénaire.
- b) Les TIC devraient être pleinement intégrées dans les stratégies d'aide publique au développement (APD), dans le cadre d'un échange d'informations et d'une coordination plus efficaces entre les donateurs et grâce à l'analyse et à l'échange de meilleures pratiques et de l'expérience issue des programmes "Les TIC au service du développement".
- c) Il conviendrait d'utiliser, lorsqu'il y a lieu, les programmes bilatéraux et multilatéraux d'assistance technique existants, y compris ceux qui relèvent du Plan cadre des Nations Unies pour l'assistance au développement, afin d'aider les gouvernements à prendre des mesures de mise en oeuvre à l'échelle nationale.
- d) Les "Bilans communs de pays" devraient comprendre un volet consacré aux TIC au service du développement.

13. Au plan régional:

- a) A la demande des gouvernements, des organisations régionales intergouvernementales pourraient mener à bien des activités de mise en oeuvre des résultats du SMSI, en échangeant des informations et des meilleures pratiques à l'échelle régionale et en facilitant les débats de politique générale sur l'utilisation des TIC au service du développement, l'accent étant mis sur la réalisation des objectifs de développement arrêtés sur le plan international, dont ceux qui sont énoncés par les Nations Unies dans la Déclaration du Millénaire.
- b) A la demande des Etats Membres et dans les limites des ressources budgétaires approuvées, les commissions économiques régionales des Nations Unies pourraient organiser des conférences régionales de suivi du SMSI, à des intervalles appropriés.
- c) **Nous considérons** que l'approche faisant appel à de multiples parties prenantes et la participation pleine et effective de la société civile et des entités du secteur privé aux activités régionales de mise en oeuvre des résultats du SMSI sont essentielles.

14. Au plan international:

- a) La *mise en oeuvre* des résultats des phases de Genève et de Tunis du Sommet dans le système des Nations Unies devrait tenir compte des principaux thèmes et des grandes orientations énoncés dans les documents du Sommet.
- b) Chaque institution des Nations Unies, en fonction de son mandat et de ses compétences, sur la base des décisions prises par ses organes directeurs et conformément avec la Résolution 57/270 B de l'Assemblée générale des Nations Unies, pourrait faciliter le déroulement des activités entre les différentes parties prenantes, société civile et secteur privé compris, afin d'aider les gouvernements des différents pays à prendre des mesures de mise en oeuvre. A ce titre, elles pourraient, entre autres, faciliter les échanges d'informations, la mise en commun de meilleures pratiques et l'assistance à la conclusion de partenariats entre secteur public et secteur privé et entre de multiples parties prenantes. Ces activités devraient être menées à bien dans la limite des budgets approuvés de chacune des institutions intéressées.
- c) Les modalités de la coordination des activités de mise en oeuvre entre les institutions des Nations Unies devraient être définies par le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies sur la base des pratiques en vigueur dans le système des Nations Unies et dans le cadre du SMSI. Il faudrait continuer à tirer le meilleur parti possible de l'expérience et des activités des institutions des Nations Unies participant au processus du SMSI - en particulier, l'UIT, l'UNESCO et le PNUD.
- d) La coordination des activités de mise en oeuvre entre de multiples parties prenantes permettrait d'échanger des informations et d'éviter les doubles emplois.
- e) Il conviendrait d'appuyer et d'encourager la conclusion de partenariats entre de multiples parties prenantes tels que l'initiative "Connecter le monde" sous la direction de l'UIT, qui visent à réduire la fracture numérique.

Chapitre 4: La suite

Paragraphes 26-28: cf. Document WSIS-II/PC-3/DOC/8

29. *L'évaluation et la formulation des politiques*, au plan national, resteraient du ressort exclusif des gouvernements. **Nous considérons** qu'il est essentiel que la société civile et les entreprises du secteur privé des différents pays participent au *débat de politique générale*.

30. Il faudrait continuer à élaborer un système international réaliste de *suivi et d'évaluation* (à la fois qualitative et quantitative) applicable à la mise en oeuvre des résultats des phases de Genève et de Tunis, en utilisant pour les indicateurs statistiques des structures comparables et reconnues à l'échelle internationale, notamment en recourant à une méthode d'élaboration d'un indice composite de développement des TIC (indice d'ouverture au numérique), compte tenu des spécificités nationales.

31. Les travaux dans le cadre du "*Partenariat sur la mesure des TIC au service du développement*", qui visent à élargir l'accès à des statistiques TIC comparables sur le plan international, constitueraient une contribution précieuse, permettant d'établir des normes internationales, de définir des indicateurs et d'encourager le renforcement des capacités dans les pays, en vue de mettre en oeuvre un suivi national systématique de la société de l'information.

32. L'*inventaire* des activités liées à la mise en oeuvre des résultats des phases de Genève et de Tunis pourrait être une source précieuse d'information dans le processus d'évaluation.

33. **Nous demandons** au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies de présenter un rapport d'activité de mise en oeuvre des décisions du SMSI parmi les institutions du système des Nations Unies, dans le cadre du Rapport annuel au Conseil économique et social et/ou à l'Assemblée générale des Nations Unies.

34. Une *analyse et un débat de politique générale* devraient être organisés dans le cadre du suivi des résultats des grandes conférences et réunions au sommet organisées sous l'égide des Nations Unies dans les domaines économique et social, ainsi que le préconise la Résolution 57/270 B de l'Assemblée générale des Nations Unies. Cette analyse et ce débat devraient faire partie intégrante du processus d'examen de la mise en oeuvre de la Déclaration du Millénaire.

35. Il est essentiel que toutes les parties prenantes participent aux discussions de politique générale après le Sommet de Tunis et il convient d'arrêter les modalités de cette participation.

ANNEXE 2

"Nouvelles" propositions à ajouter au texte de la Partie opérationnelle

- Nouveau § 2A.** Nous appelons les parlements à mettre en place des environnements propices aux cyberstratégies nationales en adoptant des cadres juridiques adaptés, en approuvant les budgets nécessaires au financement de ces cyberstratégies et en supervisant efficacement leur mise en œuvre par les pouvoirs publics;
- Nouveau § 6b3.** encourageant la bonne gestion de l'information dans les secteurs public et privé, afin d'assurer en permanence la fiabilité et l'accessibilité des informations destinées au public; encourageant la création de solutions techniques pour remédier au problème du vieillissement technologique, afin d'assurer la survie et la transmission des contenus;
- Nouveau § 6b4.** numérisant notre patrimoine numérique dans l'intérêt des générations futures;
- Nouveau § 6k3v.** établissant des mécanismes qui aident les PME locales à adapter les produits et applications aux spécificités de leur marché et de leur contexte culturel, et apportant un appui par le biais du renforcement des capacités;
- Nouveau § 6o.** veillant à ce que les entreprises du secteur des TIC s'engagent à utiliser des processus de fabrication sans danger pour l'environnement, à recycler les produits et à éliminer judicieusement les déchets TIC, à réduire au minimum les inconvénients de l'utilisation et de la fabrication des TIC sur les populations et sur l'environnement;
- Nouveau § 6p.** construisant des réseaux TIC et développant des services disponibles à tout moment, en tout lieu, et par toutes les catégories d'utilisateurs;
- Nouveau § 6q.** mettant en place à l'intention des universitaires, des communautés, du secteur privé et des gouvernements, des programmes de formation continue aux bonnes pratiques concernant la conception et la mise en œuvre des TIC;
- Nouveau § 6r.** prêtant une attention et une assistance accrues au développement des ressources humaines et à l'éducation dans l'optique de la société de l'information, en privilégiant les jeunes et les femmes, pour renforcer leur contribution à l'économie du savoir, au sens large.
- Nouveau § 6s.** intégrant dans les plans d'action nationaux et les cyberstratégies nationales des politiques et des cadres d'autoréglementation, de réglementation conjointe, ou autre, pour protéger les enfants et les jeunes contre toute forme d'abus ou d'exploitation reposant sur l'utilisation des TIC;
- Nouveau § 7b.** Nous applaudissons en outre aux initiatives en faveur de la recherche qui contribuent à la réalisation des objectifs du SMSI. Les institutions de recherche doivent être encouragées et soutenues à tous les niveaux et reconnues au rang de parties prenantes.

Nouveau § 30.

Nous proposons la création d'une Journée mondiale de l'Internet. Cette initiative pourrait contribuer à sensibiliser l'opinion, chaque année, à l'importance de ce moyen de communication universel, et plus généralement, aux questions évoquées dans le cadre du Sommet, en particulier aux perspectives qu'ouvre l'utilisation des TIC dans les domaines économique et social, ainsi qu'aux possibilités de réduction de la fracture numérique.

]
